

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023**

Délibération n° :

DL51/2023

Objet :

Autorisation de signature
de l'avenant n°4 au
marché n°17.016-1 de
collecte en porte à porte
des déchets ménagers et
assimilés

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 06/10/2023

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 26
VOTANTS : 26

L'an deux mille vingt-trois,

Le jeudi 12 octobre 2023,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- Mme BERT (titulaire – CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire – CPS)
- M. DEBRAS (titulaire – CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire – CPS)
- M. DIDIN (titulaire – CPS)
- Mme DUMAS (titulaire – CPS)
- M. ESCANDE (suppléant – CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire – CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire – CPS)
- Mme GELOT (titulaire – CPS)
- M. GILBON (titulaire – CPS)
- M. HENRIOT (titulaire – CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC)
- Mme LEBLANC (titulaire – CPS)
- M. MASURE (titulaire – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire – CPS)
- M. ZIANE (titulaire – CPS)

Avaient donnés pouvoir :

Pas de pouvoir

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; Mme BERCHON (titulaire – CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. CAUCHETIER (titulaire – CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire – CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire – CPS) ; M. LARDIERE (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire – CPS) ; M. MAJEUX (titulaire – CPS) ; Mme PERIS (titulaire – CCHVC) ; M. PROUST (titulaire – CPS) ; M. TRAMONI (titulaire – CPS) ; Mme VALOT (titulaire – CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Gilles CORDIER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°DL51/2023

Autorisation de signature de l'avenant n°4 au marché n°17.016-1 de collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 65,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 139-1°,

Vu la délibération n° DL 16/2018 du 27 mars 2018 autorisant le Président du SIOM à signer le marché n°17.016-1 relatif à la collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du syndicat,

Vu le marché n°17.016-1 relatif à la collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du syndicat notifié le 20 septembre 2018 pour un début d'exécution fixé au 1^{er} novembre 2018, et notamment les avenants n°1, n°2 et n°3,

Vu la note de présentation,

Vu le projet d'avenant n°4 joint en annexe,

Considérant les augmentations successives des coûts de l'énergie et de la masse salariale liées au contexte actuel de la crise économique,

Considérant que la révision des prix représente une augmentation de plus de 11 % des prix par rapport à l'année précédente,

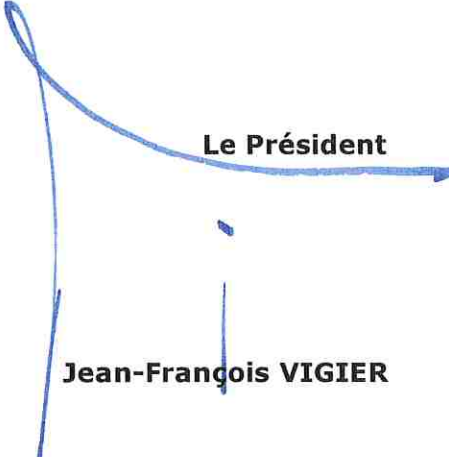
Considérant que la révision des prix représente une augmentation de plus de 26 % des prix par rapport aux prix (unitaires et forfaitaires) initiaux du marché,

Considérant la nécessité d'accorder une indemnité couvrant le surcoût supporté par le titulaire lié aux augmentations des coûts de l'énergie et de la masse salariale et qui n'est pas couvert par la formule de révision des prix,

Après en avoir délibéré, avec 21 voix pour, 5 voix contre (Madame BEAN, Monsieur DIDIN, Monsieur HENRIOT, Monsieur ESCANDE et Monsieur GILBON),

- **Autorise** le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse à signer l'avenant n°4 au marché n°17.016-1 de collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés,
- **Précise** que cet avenant modifie les conditions financières du marché en ce qu'il ne modifie, ni à la hausse, ni à la baisse, les montants minimum et maximum du marché,
- **Indique** que les crédits sont inscrits au budget public, section fonctionnement.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme


Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **23 OCT. 2023**

Affichée le : **23 OCT. 2023**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL51_2023
Date de la décision:	2023-10-23 00:00:00+02
Objet:	Autorisation de signature de l'avenant n°4 au marché n°17.016-1 de collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20231023-DL51_2023-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 091-200062321-20231023-DL51_2023-DE-1-1_0.xml	text/xml	1201
<i>nom original:</i> Annexe DL 51 2023 Avenant 4 SEPUR.pdf	application/pdf	366472
<i>nom de métier:</i> 21_RP-091-200062321-20231023-DL51_2023-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	366472
<i>nom original:</i> Note présentation DL 51 2023.pdf	application/pdf	114015
<i>nom de métier:</i> 21_RP-091-200062321-20231023-DL51_2023-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	114015
<i>nom original:</i> dl 51 2023.pdf	application/pdf	374302
<i>nom de métier:</i> 99_DE-091-200062321-20231023-DL51_2023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	374302

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	23 octobre 2023 à 15h12min59s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 octobre 2023 à 15h15min08s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	23 octobre 2023 à 15h15min20s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	23 octobre 2023 à 15h20min56s	Recu par le MIAT le 2023-10-23